

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue, le lundi 7 juin 2021, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Steve Leblanc Rémi Beaudesne
Benoît Couture Gilles Gauvreau

Sont absents : La conseillère Manon Côté et le conseiller Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, puisque la région est passée en « ZONE JAUNE » le 7 juin 2021, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Les règles à suivre sont les suivantes : ***En zone jaune ou verte, la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil.*** Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio. En respect des règles en vigueur, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus, employés municipaux et membres du public et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage, celui-ci pouvant être retiré une fois la personne assise.

2021-06-79 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2021
6. Présentation des comptes
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #506-1 modifiant le règlement de gestion #506 de zonage visant à mettre en place une mesure temporaire (25 juin 2021 au 25 juin 2024) favorisant l'achat local au Québec
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #522 modifiant le règlement de zonage #453 (ajout de la grille des usages et des normes - Zone AF-9)

9. Adoption du projet de règlement #522 modifiant le règlement de zonage #453 (ajout de la grille des usages et des normes - Zone AF-9)
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #524 sur la prévention des incendies
11. Adoption du règlement #525 relatif au développement domiciliaire de la Rue Nolette – Phase II
12. Mandat de gestion et surveillance chantier du projet de la Phase II – Rue Nolette
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #526 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021
14. Demande de M. Stéphane Dubé – Coûts de branchement aux services municipaux
15. Volet 2 – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
16. Dénonciation du taux de taxation distincts pour les producteurs forestiers reconnus
17. Rapport du maire - Année financière 2020
18. Dépôt – Rapport de la MMQ suite à l'inspection de nos installations et demande de suivis
19. Dépôt – Audits de conformité par la Commission municipale du Québec (CMQ) sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
20. Appui - Création au Canada d'un service d'écoute téléphonique national (988) pour la prévention du suicide
21. Exposition régionale OH LÀ L'ART – Dépôt de candidature pour accueillir l'activité cet été
22. Demande d'aide financière pour maintien des saines habitudes de vie chez les personnes âgées en partenariat avec le SEHR
23. Chemin Lemieux – Demande de remise d'une partie de chemin aux propriétaires - Reporté
24. Fondation Réal Lavertu
25. Entente avec le courtier David Levasseur de Re/Max
26. Solidarité aux nations autochtones – Découverte des restes de 215 enfants au pensionnat autochtone de Kamloops en Colombie-Britannique
27. Élections 2021 – Vote par correspondance pour les électeurs(trices) de 70 ans et plus
28. Aménagement du nouveau stationnement du Sentier des Cascades
29. Installation pancartes milieu agricole sur la route 216 Ouest
30. Changement de date de la séance de juillet 2021
31. Élections 2021 – Embauche d'une secrétaire d'élections
32. Mandat à la FQM – Accompagnement aux entreprises locales par la mise en place d'un programme d'aide au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre
33. Correspondance
 - a) Annulation de la Journée de la pêche qui était prévue le samedi 5 juin;
 - b) Report au 30 septembre et 1er décembre, en raison de la COVID-19, des sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec 2021;
 - c) Approbation du MAMH d'un montant supplémentaire de 35,699\$ au niveau du règlement d'emprunt #512 (Projet réducteur de pression);
 - d) Confirmation reçue du MTQ suite à la recommandation du député provincial, M. Sébastien Schneeberger, d'une aide financière de 22,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA-CE);
 - e) Correspondance de félicitations reçue du regroupement de citoyens du rang des Chutes concernant la démarche municipale réalisée afin d'encadrer l'usage des « Industries extractives ».

- 34. Période de questions
- 35. Clôture de séance

2021-06-80 Approbation du procès-verbal du 3 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 3 mai 2021 soit accepté, tel que rédigé.

2021-06-81 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2021 soit accepté, tel que rédigé.

2021-06-82 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 soit accepté, tel que rédigé.

2021-06-83 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 154,695.85\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2021-06-84 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement #506-1 modifiant le règlement #506 sur la gestion contractuelle

Le conseiller Benoît Couture donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #506-1 ayant pour objet de modifier le règlement #506 sur la gestion contractuelle et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement vise notamment à revoir le règlement sur la gestion contractuelle afin de prévoir, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et pour une période de trois (3) ans à compter du 25 juin 2021, à ce que les municipalités puissent prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

**2021-06-85 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement –
Règlement #522 modifiant le règlement de zonage #453
(ajout de la grille des usages et des normes – Zone AF-9)**

Le conseiller Steve Leblanc donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #522 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453 et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement vise notamment à modifier l'Annexe B du Règlement de zonage #453 par l'ajout de la grille des usages et des normes relatives à la zone AF-9, laquelle sera jointe au présent règlement en Annexe 1.

**2021-06-86 Adoption du PROJET de Règlement #522 modifiant le
règlement de zonage #453 (ajout de la grille des usages et des
normes – Zone AF-9)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LELBANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ADOPTER le projet de règlement #522 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #453, tel que ce projet de règlement est soumis au conseil ce jour, lequel fait partie intégrante du présent procès-verbal comme s'il y était au long cité. Ce projet de règlement vise notamment à modifier l'Annexe B du Règlement de zonage #453 par l'ajout de la grille des usages et des normes relatives à la zone AF-9, laquelle sera jointe au présent règlement en Annexe 1.

DE DÉCRÉTER que la consultation publique est, conformément au décret #102-2021 du 5 février 2021, remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours, conformément à ce décret et à la loi.

**2021-06-87 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement –
Règlement #524 sur la prévention des Incendies**

Le conseiller Rémi Beauchesne donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #524 sur la prévention des incendies et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement vise notamment à venir harmoniser, pour les 5 municipalités membres de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts, la réglementation relative à la prévention des incendies. Plus précisément, le Règlement sur la prévention des incendies de la Municipalité a pour objectifs de favoriser le développement d'une culture de prévention auprès des citoyens et des compagnies.

Cette volonté étant d'assurer un développement durable de la région en passant par des moyens tangibles pour protéger les vies humaines et les ressources économiques qui composent notre richesse locale.

2021-06-88 **Adoption du Règlement #525 décrétant un emprunt de 333,163\$ relatif au projet de développement domiciliaire de la rue Nolette–Phase II**

CONSIDÉRANT QUE la Phase I du développement résidentiel de la rue Nolette est complétée à 90% puisqu'il ne reste qu'un seul terrain de disponible pour accueillir des futurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre de l'avant la réalisation de la Phase II du projet en décrétant une dépense de 333,163\$ et un emprunt de 333,163\$ pour financer les travaux de voirie nécessaire à la mise en place du prolongement du développement domiciliaire (Rue Nolette – Phase II) ainsi que l'installation du réseau de distribution d'eau potable et du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la municipalité procédera au financement de la somme de 333,163\$ par un emprunt remboursé sur une période de 15 ans et dont les remboursements annuels en capital et intérêts seront assumés à même les revenus généraux de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne les changements entre le projet de règlement déposé le 3 mai 2021 et le présent règlement soumis pour adoption, c'est-à-dire qu'il est fait mention de la modification du montant décrétant un emprunt au montant de 333,163\$ comparativement au montant de 375,265\$ tel que présenté lors du dépôt du projet de règlement, cette modification ne modifiant pas la nature de l'objet du règlement et ayant été effectuée suite à la réévaluation à la baisse de l'estimation des coûts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ADOPTER le règlement #525 ayant pour objet de décréter une dépense de 333,163\$ et un emprunt de 333,163\$ pour financer les travaux de voirie nécessaire à la mise en place du prolongement du développement domiciliaire (Rue Nolette – Phase II) ainsi que l'installation du réseau de distribution d'eau potable et du réseau d'égout sanitaire et dont l'emprunt sera remboursé sur une période de 15 ans et pour lequel les remboursements annuels en capital et intérêts seront assumés à même les revenus généraux de la municipalité

2021-06-89 **Mandat de gestion et surveillance chantier du projet de la Phase II - Rue Nolette**

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE mandater la firme d'ingénieurs « Stantec Inc. » afin de procéder à la surveillance chantier ainsi qu'à la gestion et coordination des différentes étapes requises pour le projet de développement de la Phase II de la Rue Nolette, et ce,

pour un budget estimatif de 7,500\$ + taxes et dont le paiement des honoraires sera effectué selon les heures réellement utilisées.

2021-06-90 **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement #526 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #526 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021 et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement vise à établir la tarification qui sera applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021.

2021-06-91 **Demande de M. Stéphane Dubé – Coûts de branchement aux services municipaux**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de M. Stéphane Dubé en date du 7 mai demandant à la municipalité la possibilité d'assumer une partie des coûts qui seront engendrés par le futur propriétaire du dernier terrain disponible à l'extrémité de la 4^e Avenue lorsque celui-ci procèdera, à ses frais, au branchement de sa résidence à même les sorties de services déjà disponibles et situées à +/- 100-150 pieds de la future résidence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire regarder plus attentivement cette demande et ce, dans un souci d'accompagnement aux futurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE pour bien évaluer cette demande, une estimation des coûts par un entrepreneur qualifié sera requise, permettant ainsi d'évaluer les coûts liés pour le branchement aux services municipaux de cette future résidence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité demande à l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc. une estimation des coûts pour le branchement aux services municipaux pour le dernier terrain disponible dans la 4^e Avenue et qu'une réponse à la demande de M. Dubé lui soit rendue lors d'une séance du conseil subséquente suite à l'analyse de l'estimation des coûts reçue de l'entrepreneur.

2021-06-92 **Volet 2 – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont

dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

QUE M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

2021-06-93 Dénonciation du taux de taxation distincts pour les producteurs forestiers reconnus

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* (2020, c.7);

CONSIDÉRANT QUE cette *Loi* modifie notamment la *Loi sur la fiscalité municipale* pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers;

CONSIDÉRANT QUE cette *Loi* regroupe les propriétés forestières de 4 hectares et plus, dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier et dont le propriétaire est enregistré comme producteur forestier auprès du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE cette *Loi* permet aux municipalités de moduler le taux de taxation des boisés de leur territoire à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à encourager la mise en valeur des forêts privées et comporte également d'autres avantages pour promouvoir la mise en valeur des forêts privées :

- ✓ favoriser l'encadrement professionnel de la gestion des boisés privés afin d'assurer le respect des règlements et des saines pratiques d'intervention en forêt;
- ✓ encourager les producteurs forestiers à réaliser plus d'investissements sylvicoles;
- ✓ soutenir une occupation dynamique du territoire en misant sur les retombées économiques liées aux activités forestières;
- ✓ accélérer le déclenchement de la mesure de remboursement de taxes foncières;
- ✓ améliorer la rentabilité des travaux forestiers.

CONSIDÉRANT QUE cette mesure entrera progressivement en vigueur en 2021, 2022 et 2023 selon les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024, une action est mise en place par le MFFP ayant comme objectif que 100 municipalités à l'échelle du Québec appliquent cette mesure, d'ici 2024;

CONSIDÉRANT la position de l'Agence Forestière des Bois-Francs relativement à cette mesure découlant du peu de motivation de la part des municipalités à mettre en application cette mesure, car elles devront transférer ces réductions de taxes vers d'autres citoyens de leur communauté afin d'équilibrer leur budget;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence Forestière des Bois-Francs et ses partenaires croient que les municipalités doivent dénoncer cette situation concernant l'application de cette nouvelle *Loi* mise en place;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord déclare qu'elle dénonce cette mesure mise en place par l'Assemblée nationale, car il s'agit en fait d'une orientation gouvernementale dont l'application a été transmise aux municipalités;

QUE l'extrait de la présente résolution soit transmis auprès de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'auprès de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec.

2021-06-94 Rapport du maire– Faits saillants du rapport financier 2020

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif aux faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal.

2021-06-95 Dépôt – Rapport de la MMQ suite à l'inspection de nos installations et demande de suivis

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil le « Rapport d'inspection de la MMQ » du 20 mai 2021 faisant suite à leur visite réalisée en mars 2021, inspection réalisée afin de soutenir les membres dans la mise en place de meilleures pratiques en gestion des risques et mesures de prévention. Cette inspection ayant permis de déceler certains changements à effectuer afin d'améliorer la sécurité des lieux, le rapport transmis par la MMQ contient donc des conseils et recommandations afin de mettre en place des actions en fonction des délais établis.

2021-06-96 Dépôt – Audits de conformité par la Commission municipale du Québec (CMQ) sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil une correspondance reçue le 25 mai 2021 de la Commission municipale du Québec (CMQ) concernant des audits de conformité portant sur :

- l'adoption du budget 2021
- l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023

Tel que mentionnée dans la correspondance, ces audits feront l'objet de deux rapports d'audit distincts de la Commission municipale du Québec (CMQ) et ces rapports seront rendus publics.

Pour faire suite à ce mandat d'audits de la Commission municipale du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir transmis (par courriel) à la CMQ les documents suivants en date du 27 mai 2021 :

- le procès-verbal approuvé de la séance du conseil à laquelle a eu lieu l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023;
- le programme triennal d'immobilisations 2021-2023 approuvé;
- l'avis public qui a été donné pour annoncer la tenue de la séance portant sur l'adoption du budget 2021;
- l'avis public qui a été donné pour annoncer la tenue de la séance portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

2021-06-97 **Appui – Création au Canada d'un service d'écoute téléphonique nationale (988) pour la prévention du suicide**

CONSIDÉRANT QUE le taux de suicide est présentement alarmant au Canada et que celui-ci représente une crise nationale en matière de santé;

CONSIDÉRANT QUE le parti conservateur demande au gouvernement fédéral d'agir immédiatement, en collaboration avec les provinces, afin de regrouper tous les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide en un seul service nationale accessible à tous les Canadiens au moyen d'un numéro à trois chiffres faciles à mémoriser (988);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui la motion déposée par le député conservateur Todd Doherty afin de créer au Canada un service d'écoute téléphonique nationale pour la prévention du suicide accessible au moyen d'un numéro à trois chiffres (988);

DE transmettre une copie de la présente résolution à notre député fédéral, M. Alain Rayes, afin qu'il puisse l'acheminer à qui de droit.

2021-06-98 **Exposition régionale OH LÀ L'ART – Dépôt de candidature pour accueillir l'activité cet été**

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose sa candidature auprès le MRC d'Arthabaska afin d'accueillir l'exposition régionale OH LÀ L'ART! dans le Parc du 150^e au cours de l'été 2021. Suite à notre dépôt de candidature, un tirage au sort parmi les municipalités intéressées sera fait afin de déterminer l'endroit choisi.

2021-06-99 **Demande d'aide financière pour maintien des saines habitudes de vie chez les personnes âgées en partenariat avec le SEHR**

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

2021-06-100 **Fondation Réal Lavertu - Demande de don**

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 200\$ à la Fondation Réal-Lavertu pour l'année 2021 et d'en autoriser le paiement.

2021-06-101 **Entente avec le courtier immobilier David Levasseur de RE/MAX – Vente du Bureau municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER le directeur général à faire les démarches requises pour et au nom de la municipalité avec le courtier immobilier David Levasseur de RE/MAX afin de mettre en vente le Bureau municipal situé au 287, 1^{re} Avenue.

2021-06-102 **Solidarité aux nations autochtones – Découverte des restes de 215 enfants au pensionnat autochtone de Kamloops en Colombie-Britannique**

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

2021-06-103

Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt

possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

2021-06-104 **Aménagement du nouveau stationnement su Sentier des Cascades**

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER la mise en place des différentes étapes requises à l'aménagement du nouveau stationnement dédié au Sentier des Cascades, aménagements tels que la plantation d'arbres et arbustes afin de délimiter le périmètre, le gravier requis pour l'accès en voiture ainsi que l'achat, la confection et la pose d'affichage nécessaire au projet;

D'ALLOUER un budget de 5,000\$ afin de mener à terme les différentes étapes du projet.

2021-06-105 **Installation de 2 pancartes – Amélioration de la sécurité de la circulation de la machinerie agricole sur la route 216 Ouest**

CONSIDÉRANT le projet mener en concertation avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de mettre en place de la signalisation favorisant la cohabitation et la sécurité de la circulation de la machinerie agricole sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la forte présence de producteurs agricoles jumelé au fort volume de circulation et à la grande vitesse des usagers circulant sur la route 216 Ouest;

CONSIDÉRANT un des objectifs soulevés lors de la planification stratégique comme étant l'amélioration de la cohabitation des différents acteurs situés sur notre territoire, dont ceux du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE PROCÉDER, en concertation avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ), à la mise en place de 2 pancartes visant à améliorer la sécurité de la circulation de la machinerie agricole sur la route 216 Ouest, la 1^{re} étant située sur le terrain de la municipalité à l'intersection du 6^e rang et de la route 216 Ouest et la 2^e, conditionnellement à l'approbation à recevoir du propriétaire, sur le terrain de M. Denis Côté situé à l'intersection de la route 161 et route 216 Ouest.

2021-06-106 Changement de date pour la séance de juillet 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la séance du conseil municipal du mois de juillet 2021 soit tenue le lundi 12 juillet 2021 en remplacement du lundi 5 juillet, date qui était prévue initialement au calendrier des séances 2021.

2021-06-107 Embauche d'une secrétaire d'élections pour le mandat des élections municipales 2021

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord engage Mme Aline Norbert-Lemieux pour la période de préparation et réalisation des élections municipales 2021 selon les besoins du Directeur général.

2021-06-108 Mandat à la FQM – Accompagnement aux entreprises locales par la mise en place d'un programme d'aide au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre

CONSIDÉRANT le défi grandissant des entreprises à recruter et maintenir en poste de la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'accompagner ses entreprises locales dans leurs opérations, dont le recrutement et le maintien de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu avec l'entreprise H2O Innovation Inc. afin de mettre en place un programme qui serait dédié à venir en aide à l'ensemble de nos entreprises locales, programme afin d'inciter de la nouvelle main-d'œuvre à venir s'établir à Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un tel programme nécessite de l'accompagnement et de l'expertise spécialisée afin que le programme mis en place soit optimal tout en demeurant dans le respect des compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE MANDATER le service juridique de la FQM afin d'accompagner la municipalité dans l'élaboration d'un programme visant à venir en aide à nos entreprises locales et ce, tout en demeurant dans le respect des compétences municipales.

Correspondance

1. De l'annulation de la Journée de la pêche qui était prévue le samedi 5 juin;
2. Du report au 30 septembre et 1^{er} décembre, en raison de la COVID-19, des sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec 2021;

3. De l'approbation du MAMH d'un montant supplémentaire de 35,699\$ au niveau du règlement d'emprunt #512 (Projet réducteur de pression);
4. De la confirmation reçue du MTQ suite à la recommandation du député provincial, M. Sébastien Schneeberger, d'une aide financière de 22,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PAVL-PPA-CE);
5. D'une correspondance de félicitations reçue du regroupement de citoyens du rang des Chutes concernant la démarche municipale réalisée afin d'encadrer l'usage des « Industries extractives ».

Période de questions :

Puisque la municipalité est présentement située en « zone jaune », le public est de nouveau admis aux séances du conseil. Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste, en déposant leur demande écrite dans la chute à courrier ou encore en se présentant au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 21h10.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.